

Conditions générales de vente

- Généralités.** Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées les « **Conditions générales** ») régissent l'achat et la vente des biens et des services (ci-après dénommées collectivement les « **Produits** ») de E. H. Price et/ou E. H. Price Sales, une division de Price Industries Limited (ci-après, « **Price** ») destinés à l'acheteur (ci-après, l'« **Acheteur** »). Plus précisément, les Conditions générales régissent l'ensemble des documents d'achat et de vente utilisés par les parties dans ce cadre, notamment, et de manière non limitative, les bons de commande, les documents de vente, les demandes d'expédition, ainsi que toutes autres communications orales et écrites se rapportant aux Produits. L'Acheteur est réputé accepter les Conditions générales dans les cas suivants : (i) s'il retourne la soumission de Price après l'avoir signée ; (ii) s'il émet un bon de commande en réponse à la soumission ; et/ou (iii) s'il demande à Price d'expédier les Produits ou s'il les a reçus. Dans la mesure où l'Acheteur a ou avait un solde dû, une demande de crédit ou un compte auprès de Price, les présentes Conditions générales remplacent et contrôlent toutes les autres conditions régissant le compte précédent ou tout autre compte de l'Acheteur, à l'exception des éventuelles garanties personnelles qui restent en vigueur, à moins que celles-ci n'aient été expressément révoquées par écrit. Aucune modification des Conditions générales, ni aucune renonciation à ses termes n'est valable à moins d'avoir été (i) effectuée par écrit et validée par la signature d'un représentant autorisé de Price ; ou d'avoir été (ii) publiée sur le site Web de Price, et rendue ainsi accessible au public aux fins d'examen.
- Modalités de paiement.** Sauf indication contraire, tous les paiements doivent être réalisés en devise canadienne. Les modalités de paiement sont soumises à l'approbation préalable du service du crédit de Price. Sauf accord contraire écrit, les conditions de paiement doivent être honorées dans les 30 jours à compter de la date d'expédition. Dans le cas où la demande de crédit de l'Acheteur auprès de Price ne serait pas approuvée, l'expédition de la commande ne pourra avoir lieu, sauf si (i) l'Acheteur verse à Price l'intégralité du prix d'achat ; ou (ii) des modalités de règlement spécifiques sont approuvées par écrit par Price. Price peut décider, à sa seule discrétion, d'annuler le compte de crédit de l'Acheteur à tout moment, sans préavis, avec ou sans motif. Le cas échéant, l'Acheteur s'engage à verser sans délai le solde restant dû. Si Price estime, à quelque moment que ce soit, que la situation financière de l'Acheteur, ou toutes autres circonstances dont Price tient compte dans la décision d'octroi de crédit, ne justifient pas la poursuite de la production ou l'expédition des Produits aux conditions de paiement spécifiées, Price est en droit d'exiger un paiement anticipé total ou partiel, ou, à sa seule discrétion, d'arrêter ou de retarder la production ou l'expédition des Produits. La portion impayée de tout montant dû à Price portera automatiquement intérêt au taux mensuel de 1,5 % ou au taux maximum autorisé par la loi (s'il est inférieur) à compter de la date à laquelle ladite portion est exigible, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement réglée. Price peut choisir la manière dont il souhaite appliquer les paiements de l'Acheteur, notamment en appliquant d'abord le versement correspondant aux intérêts, puis le capital. L'Acheteur ne peut retenir le paiement de tout montant dû et exigible au motif qu'il interviendrait en compensation d'une réclamation ou d'un différend avec Price.
- Retenues de garantie et privilèges.** Aucune retenue de garantie ne s'applique aux factures de Price. L'Acheteur cède à Price toutes réclamations et tous droits relatifs au privilège de mécanicien, au privilège de constructeur ou au cautionnement que l'Acheteur a ou pourrait avoir relativement au projet concerné en vertu des lois portant sur le privilège de mécanicien, sur le privilège de constructeur et/ou sur le cautionnement dans le domaine de la construction publique ou privée ou sur les produits du contrat ou les provisions payables à l'Acheteur dans le cadre dudit projet. En aucun cas cette cession ne saurait libérer l'Acheteur de son obligation sous-jacente de payer à Price l'intégralité de sa dette. En outre, ladite cession de réclamations ou droits tel qu'évoqué au présent paragraphe s'ajoute à toute autre garantie donnée à Price ou à toute autre garantie que Price pourrait avoir reçue de l'Acheteur. L'Acheteur s'engage à conserver en fiducie pour Price tous les paiements reçus qui sont en rapport avec les matériaux que Price lui a fournis. L'Acheteur s'engage à fournir à Price, pleinement et sans délai, toutes les informations nécessaires à Price pour parfaire tout

privilège de mécanicien, privilège de constructeur ou droit de cautionnement réel ou potentiel. Dans le cas où Price devrait assumer les frais de justice liés au recouvrement des sommes dues, notamment en cas de défaut de paiement, Price sera en droit de recouvrer ses frais de justice, d'expertise et/ou de recouvrement, le tout sur la base d'une indemnisation totale.

4. **Expédition, Transfert des risques.** Sauf accord contraire écrit des parties, Price livre les Produits Départ usine (incoterms 2020) sur le lieu de fabrication, à moins qu'il n'en soit précisé autrement dans le Bon de commande (le « **Point de livraison** »). Les services du transporteur public à bas prix de Price seront utilisés pour les processus de conditionnement et d'expédition. Les frais liés à tous services de transport spécifiquement sollicités par l'Acheteur sont à la charge de l'Acheteur, aux frais de transport indiqués dans la soumission. L'Acheteur doit prendre possession de sa commande dans un délai de vingt-quatre (24) heures après avoir été informé de la livraison des Produits au Point de livraison. Si l'Acheteur n'accepte pas les Produits ou ne prend pas possession des Produits dans ledit délai de vingt-quatre (24) heures, ou si le transporteur n'est pas en mesure de livrer les Produits au Point de livraison parce que l'Acheteur n'a pas fourni les instructions, documents, licences ou autorisations appropriés, les Produits sont réputés avoir été livrés à l'Acheteur. L'Acheteur doit alors régler les Produits à Price, qui, à sa seule discrétion, peut décider ou non de stocker les Produits jusqu'à ce que l'Acheteur en prenne possession, moment à partir duquel l'Acheteur devient responsable de tous les frais engendrés par ce contretemps (notamment, et de manière non limitative, tous les frais de livraison, de stockage, d'assurance, et tous autres frais raisonnables). Nonobstant toute autre indication dans les présentes, notamment le fait que Price puisse s'occuper des questions liées au transporteur, au service de livraison et/ou à l'assurance, le transfert de propriété et de risque aura lieu au moment de la remise du Produit au transporteur au Point de livraison.
5. **Livraison.** La date de livraison indiquée par Price pour les Produits est purement estimative. Celle-ci dépend non seulement de la disponibilité des Produits, mais aussi de la rapidité avec laquelle Price obtient toutes les informations nécessaires de la part de l'Acheteur. Price n'est pas responsable des éventuels retards, pertes ou dommages qui peuvent avoir lieu pendant le transport, ni du fait que la livraison n'ait pas eu lieu dans les délais prévus. Lesdits retards, pertes ou dommages ne sauraient constituer un manquement au contrat de la part de Price. Si Price se retrouve contrainte de retarder l'expédition ou l'achèvement des Produits du fait de l'Acheteur, Price pourra demander à l'Acheteur de lui rembourser tous les éventuels frais supplémentaires liés audit retard. Price peut, à sa seule discrétion et sans que cela n'entraîne une quelconque responsabilité ou pénalité, expédier les Produits en un ou plusieurs lots à l'Acheteur. Chaque lot représente une vente à part entière et l'Acheteur s'engage à payer toutes les unités expédiées, que l'envoi corresponde à l'intégralité ou à une partie du bon de commande de l'Acheteur. La quantité de tout lot de Produits, telle qu'enregistrée par Price au moment de l'expédition depuis son lieu d'exercice, constitue une preuve de la quantité reçue par l'Acheteur lors de la livraison, sauf preuve contraire fournie par l'Acheteur.
6. **Importation et exportation.** L'Acheteur est seul responsable du respect de l'ensemble des lois applicables en matière d'importation et d'exportation, ainsi que de l'obtention, à ses propres frais, de toutes les licences d'importation et d'exportation et autres consentements nécessaires pour l'expédition d'un Produit. L'Acheteur s'engage à remettre à Price l'ensemble desdites licences et desdits consentements avant l'expédition.
7. **Soumissions.** Sauf indication contraire (dans la soumission), toutes les soumissions écrites délivrées par Price expirent automatiquement au bout de trente (30) jours après la date de la soumission. Toute erreur typographique ou matérielle est sujette à correction.
8. **Modification du prix.** Price se réserve le droit d'augmenter ou de baisser, à tout moment, l'un quelconque des prix indiqués dans la soumission relative à la fourniture des Produits ; ladite augmentation ou diminution devant s'appliquer à toute partie des Produits qui n'a pas été encore livrée au moment où cette modification intervient. Une telle modification de prix ne s'applique pas à la ou aux parties de la commande qui ont été livrées et facturées avant l'entrée en vigueur de ladite modification.
9. **Taxes.** Tous les prix sont indiqués hors taxes. Autrement dit, ils ne comprennent pas les taxes, frais, droits, tarifs et prélèvement présents ou futurs, quelle que soit leur désignation ou leur mode d'imposition, notamment, et de manière non limitative, les taxes sur la valeur ajoutée et les retenues à la source qui sont

prélevées ou basées sur les montants payés pour les Produits (ci-après collectivement dénommés les « **Taxes** »). Price s'engage, dans la mesure du possible, à réserver un poste distinct aux Taxes sur la facture transmise à l'Acheteur. Plus précisément, les Taxes ne comprennent pas les impôts basés sur la valeur des avoirs ou de la masse salariale de Price. L'Acheteur est responsable du paiement de toutes les Taxes liées aux Produits achetés, à moins que l'Acheteur ne présente un certificat d'exemption acceptable aux yeux de Price et des autorités fiscales pertinentes. Dans le cas où ledit certificat d'exemption communiqué par l'Acheteur n'est pas considéré comme valable, l'Acheteur devra s'acquitter du paiement de la Taxe en question, en sus des éventuels pénalités et intérêts y afférents.

10. **Assurance.** Seulement dans la mesure où l'Acheteur demande à Price, par écrit, de le faire avant l'expédition, Price souscrira une assurance, aux frais de l'Acheteur, pour un montant maximum de deux dollars canadiens (2,00 CAD) par livre de produits expédiés contre la perte et les dommages causés par le feu, le vol et tout autre risque normalement inclus dans une police d'assurance portant sur l'expédition des Produits par le mode d'expédition applicable. Toute assurance qui dépasserait lesdites limites relève de la seule responsabilité de l'Acheteur. Dans la mesure du possible, l'assurance doit être souscrite au nom de l'Acheteur. Si l'assurance est souscrite au nom de Price, Price s'engage, si tant est que cela soit possible, à céder, transférer et remettre à l'Acheteur la police de cette assurance ainsi que tous les reçus y afférents. Si Price n'obtient pas ladite assurance avant l'expédition conformément à ce qui est indiqué à la présente clause et que les Produits sont totalement ou partiellement perdus ou détruits au cours du transport, Price ne saurait être responsable de ladite perte ou desdits dommages. L'Acheteur devra déposer une réclamation pour biens endommagés ou manquants auprès du transporteur. Price pourra aider l'Acheteur à établir ladite réclamation et l'Acheteur reconnaît qu'une telle aide ne signifie pas que Price accepte une quelconque responsabilité à cet égard. Les réclamations concernant des objets manquants doivent être adressées à Price par écrit dans un délai de vingt-quatre (24) heures suivant la réception des Produits et doivent être accompagnées de la référence du connaissance de Price et des numéros de commande de l'usine.
11. **Inspection, refus et retour des Produits.** L'Acheteur est tenu d'inspecter les Produits à leur livraison. Sauf si l'Acheteur informe Price par écrit que les Produits sont endommagés ou non conformes (dans un cas comme dans l'autre, un « **Défaut** ») dans les vingt-quatre heures suivant la livraison du Défaut, les Produits sont réputés avoir été acceptés. Price, après avoir constaté la présence d'un Défaut, peut décider, à sa discrétion, de créditer ou de rembourser le prix d'achat du Défaut, ou de fournir un Produit de remplacement. Price s'engage à rembourser à l'Acheteur tous les frais d'expédition et de manutention raisonnables qui doivent être engagés par l'Acheteur concernant le Défaut. À la demande de Price, l'Acheteur se débarrassera du Produit défectueux ou le renverra à Price. Outre les Produits que Price a reconnus comme étant défectueux, aucun autre Produit ne doit être renvoyé, sauf avec l'autorisation d'un représentant autorisé de Price. En cas de retour, des frais de manutention et de transport s'appliqueront. Tous les Produits standard du catalogue qui ont fait l'objet d'un retour sont soumis à des frais de réapprovisionnement de 25 % minimum, tel qu'il en aura été décidé par Price. Le retour autorisé des Produits doit se faire en port payé à l'endroit désigné par l'autorisation. Les Produits retournés doivent être accompagnés d'une copie de la facture. Tous les Produits retournés doivent être dans un état « comme neuf ». Autrement dit, les retours de produits ou de commandes non standard ne seront pas acceptés par Price.
12. **Modifications et spécifications techniques.** Dans l'intérêt de l'amélioration constante des Produits, Price se réserve le droit de modifier ou de revoir les spécifications techniques ou la conception de ses Produits sans que cela ne crée de nouvelles obligations pour l'Acheteur. Price n'accepte pas les commandes sous réserve de la conception ou des spécifications du projet. Autrement dit, Price fournit ses Produits sur la base des caractéristiques de conception et des spécifications indiquées dans la soumission de Price. Aussi, toute caractéristique de conception ou spécification qui figurerait en plus dans la commande (ou ailleurs), ou qui serait en contradiction avec celles indiquées dans la soumission, est expressément rejetée et exclue dans les présentes. L'Acheteur accepte d'assumer seul la responsabilité de déterminer si les Produits commandés par l'Acheteur sont conformes aux exigences de conception et aux exigences techniques relatives à tout projet. Pour tous les produits ou commandes non standard, l'ensemble des spécifications, dessins et données communiqués à Price par l'Acheteur dans le cadre de la soumission de Price sont intégrés et font partie intégrante des présentes Conditions générales.

13. **Annulation.** L'annulation ou la modification de tout ou partie d'une commande par l'Acheteur est soumise à l'approbation préalable écrite de Price, et ce, à chaque fois. Si ladite annulation ou modification est autorisée, l'Acheteur s'engage à payer à Price tous les frais et tous les dommages subis par Price en raison de cette annulation ou modification, en sus d'une marge bénéficiaire raisonnable. En outre, l'Acheteur indemnise Price contre toute perte occasionnée par cette annulation ou modification.
14. **Résiliation.** En sus de tous autres recours que peut avoir Price, Price peut mettre fin au présent contrat avec effet immédiat moyennant un préavis écrit adressé à l'Acheteur, dans les cas suivants : si l'Acheteur (i) ne s'acquitte pas des sommes dues dans le cadre du présent contrat et si ce manquement se poursuit dans les cinq (5) jours après la remise d'un avis de défaut de paiement par Price ; (ii) n'a pas exécuté ou n'a pas respecté l'une quelconque des stipulations contenues dans les présentes Conditions générales, que ce soit totalement ou partiellement ; ou (iii) devient insolvable, dépose une requête de mise en faillite, ou entame ou a entamé à son encontre une procédure de faillite, de mise sous séquestre, de réorganisation ou de cession au profit des créanciers.
15. **Limitation de garantie et de responsabilité.** Price garantit à l'Acheteur que : (i) dans un délai de douze (12) mois à compter de la date de livraison des Produits standard du catalogue ; et (ii) dans un délai de douze (12) mois à compter de la date de mise en service initiale du Produit ou de dix-huit (18) mois à compter de la date de livraison des Produits non standard mis en service par Price ou son sous-traitant, selon la plus courte des deux périodes (dans chaque cas, la « Période de garantie »), tous les Produits fournis par Price seront exempts de tout défaut matériel ou de fabrication. Nonobstant la garantie limitée qui précède, tous produits fabriqués par des tiers et vendus par Price ne sont garantis que dans la mesure où le fabricant a garanti les Produits à Price ou directement à l'Acheteur. La durée de ladite garantie ne peut en aucun cas dépasser celle de la garantie donnée par le fabricant. Autrement dit, Price ne donne aucune garantie particulière concernant les produits ou composants de tiers vendus avec ou intégrés aux Produits de Price. La garantie de Price ne s'applique pas si les Produits ont été ouverts, démontés, réparés ou autrement modifiés par toute personne autre que Price ou son représentant autorisé ou s'ils ont été utilisés à mauvais escient ou abusivement. L'obligation de Price d'exécuter ses attributions en vertu de toute garantie peut être retardée dans l'un des cas suivants, à la seule discrétion de Price, jusqu'à ce que Price reçoive l'intégralité du paiement relatif à tous les Produits achetés par l'Acheteur. Un tel retard ne saurait prolonger la période de garantie. Pour tous les Produits contenant des motocompresseurs et/ou des générateurs de chaleur, Price doit recevoir un rapport d'information sur la mise en service et le démarrage dans les quarante-huit (48) heures suivant la mise en service desdits Produits afin de vérifier s'ils sont couverts par la garantie limitée. La garantie limitée est subordonnée à la condition que le prix d'achat ait été entièrement payé par l'Acheteur, que Price ait été informé par écrit du défaut dans un délai de dix (10) jours à compter du moment où l'Acheteur a découvert ou aurait dû découvrir le défaut, qu'il assure un stockage, une installation, un fonctionnement, une utilisation et un entretien corrects du Produit tout au long de la Période de garantie, qu'il donne à Price la possibilité d'examiner les Produits, et qu'aucune modification ou réparation non autorisée n'ait été effectuée sur les Produits. Pour tous les Produits qui satisfont aux conditions de la garantie limitée, Price s'engage, à son entière discrétion, et cela constituant le recours exclusif de l'Acheteur et la seule responsabilité de Price à l'égard de toute violation de la garantie limitée énoncée à la présente section 15, soit : (i) à réparer ou à remplacer lesdits Produits (ou la partie défectueuse) ; ou (ii) à créditer ou rembourser les sommes versées à Price pour lesdits Produits. À PART LA GARANTIE EXPRESSE ÉNONCÉE À LA PRÉSENTE SECTION 15, PRICE NE DONNE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU INDUITE PAR LA LOI, L'USAGE COMMERCIAL, LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS, OU DE QUELQUE AUTRE MANIÈRE QUE CE SOIT, ET PRICE EXCLUT TOUTES AUTRES GARANTIES QUELLES QU'ELLES SOIENT.
16. **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. PRICE NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE, QUE CE SOIT À VOTRE ÉGARD OU À L'ÉGARD D'UN TIERS, DES PERTES D'USAGE, DE REVENUS OU DE BÉNÉFICES, NI DES COÛTS D'ACQUISITION DE PRODUITS DE SUBSTITUTION. PRICE NE SERA PAS NON PLUS RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES OU PARTICULIERS ET NE SAURAIT ÊTRE PASSIBLE DE DOMMAGES-INTÉRÊTS EXEMPLAIRES, PUNITIFS OU ALOURDIS, QUE TOUT CE QUI PRÉCÈDE RÉSULTE D'UN MANQUEMENT AU CONTRAT, D'UN DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE) OU AUTRE, QUE LESDITS DOMMAGES AIENT ÉTÉ PRÉVISIBLES OU NON ET QUE PRICE AIT ÉTÉ OU NON INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES, ET NONOBTANT**

L'ÉCHEC DE TOUT RECOURS CONVENU OU AUTRE. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE PRICE DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT ET/OU DES PRODUITS, OU S'Y RAPPORTANT, QU'ELLE RÉSULTE D'UN MANQUEMENT AU CONTRAT, D'UN DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE) OU DE TOUTE AUTRE CAUSE, NE SAURAIT DÉPASSER LE MONTANT PAYÉ À PRICE POUR LES PRODUITS FAISANT L'OBJET DE LA RÉCLAMATION.

17. **Indemnisation.** L'Acheteur s'engage à défendre, indemniser et dégager de toute responsabilité Price et sa société mère, ses filiales, ses sociétés affiliées, ses successeurs et ayants droit, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, actionnaires et employés respectifs à l'égard des pertes, blessures, décès, dommages, responsabilités, dommages-intérêts, réclamations, déficiences, actions, jugements, intérêts, décision de justice, pénalités, amendes, coûts, frais (y compris les frais de douane à l'importation et à l'exportation, les honoraires raisonnables d'un avocat ou de tout autre professionnel du droit et le coût lié à l'exécution de tout droit d'indemnisation au titre des présentes, ainsi que le coût de la poursuite de tout fournisseur d'assurance) (ci-après, les « **Réclamations** ») se rapportant à l'un des Produits fournis par Price ou découlant de la négligence ou d'une inconduite volontaire de l'Acheteur ou de ses employés ou représentants, notamment, et de manière non limitative : (i) d'une mauvaise utilisation ou d'une modification des Produits par l'Acheteur ou par ses employés ou représentants ; (ii) tout acte (ou omission) de l'Acheteur ou de ses employés ou représentants contraire aux règles ou consignes de sécurité que Price fournit à l'Acheteur ou à ses employés ou représentants ; ou (iii) le fait de ne pas stocker, installer, exploiter ou entretenir correctement les Produits.
18. **Absence de licence.** La vente de Produits ne saurait conférer aucune licence à l'Acheteur, expresse ou implicite, en vertu de brevets, marques, noms commerciaux ou autres droits de propriété détenus ou contrôlés par Price, ses filiales, sociétés affiliées ou fournisseurs ; étant entendu que tous les droits sont réservés à Price, à ses filiales, à ses sociétés affiliées ou à ses fournisseurs. Sans limiter la portée de ce qui précède, l'Acheteur s'interdit, à moins qu'il y ait été autorisé par Price par écrit, d'utiliser une marque de commerce ou un nom commercial de Price en lien avec l'un quelconque des Produits, autrement que dans le cadre de la revente des Produits par ou pour le compte de Price.
19. **Communications.** Tout avis, instruction ou document dont la remise ou la notification est requise ou autorisée par les présentes Conditions générales ou par la loi peut être communiqué à l'autre partie par voie de notification personnelle ou par tout moyen électronique (notamment, et de manière non limitative, la télécopie et le courrier électronique) ou par service de messagerie prépayé ou par courrier recommandé. Toute communication différente de la notification à personne doit être faite à la dernière adresse postale ou électronique connue, ou au dernier numéro de télécopie connu de la partie concernée, et l'une ou l'autre des parties peut, par le biais d'un avis donné conformément au présent paragraphe, communiquer tout changement d'adresse, de numéro de télécopie ou d'adresse électronique aux fins du présent paragraphe. Toute notification est réputée (en l'absence d'un accusé de réception) avoir été reçue par son destinataire le jour même où elle a été notifiée à personne ou délivrée par voie électronique et, si elle a été envoyée par messagerie ou par courrier recommandé, le cinquième jour ouvrable suivant un tel envoi.
20. **Confidentialité.** Toutes les informations non publiques, confidentielles ou exclusives de Price, notamment, et de manière non limitative, les spécifications techniques, les échantillons, les modèles, les dessins, les plans, les documents, les données, les activités commerciales, les listes de clients, les prix, les remises ou rabais, que Price divulgue à l'Acheteur dans le cadre du présent contrat, que ce soit sous forme orale, écrite, électronique ou autre, et que lesdites informations soient ou non marquées, désignées ou autrement identifiées comme « confidentielles », sont confidentielles, ne doivent servir qu'aux fins de l'exécution du présent contrat et ne peuvent être divulguées ou copiées, sauf autorisation écrite préalable de Price. À la demande de Price et sur ses indications, l'Acheteur s'engage à renvoyer ou à détruire (avec certificat de destruction) dans les meilleurs délais l'ensemble des documents et autres matériaux qui lui ont été transmis par Price.
21. **Intégralité de l'accord.** Les présentes Conditions générales régissent l'intégralité de l'accord entre les parties, en ce compris les bons de commande, les documents de vente, les demandes d'expédition et autres communications orales et écrites se rapportant aux Produits. Les présentes Conditions générales remplacent toutes les autres conditions qui peuvent exister, en ce compris celles contenues dans les communications

orales et écrites entre les Parties. Par les présentes, Price rejette expressément toutes les conditions contenues dans tout autre document ou communication d'achat, de vente ou de livraison qui seraient incompatibles avec les Conditions générales ci-énoncées. Les conditions figurant dans tout document ou communication futur(e) qui seraient incompatibles avec les Conditions générales ci-énoncées s'appliqueront si et seulement si le représentant autorisé de Price donne son approbation écrite, signée par un représentant autorisé. Plus précisément, s'il y a contradiction entre les conditions contenues dans la ou les commandes passées à Price et les présentes Conditions générales, les présentes Conditions générales prévaudront. Ni l'absence d'objection ultérieure de Price à l'une des conditions, ni la livraison des produits ne saurait signifier que Price approuve toute autre condition. L'Acheteur reconnaît expressément qu'il n'a pas été incité à acheter l'un quelconque des Produits de Price par une quelconque déclaration ou garantie non expressément énoncée dans les présentes Conditions générales. Aucune renonciation de Price à l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions générales ne saurait produire d'effets à moins d'être explicitement formulée dans un écrit faisant spécifiquement référence aux présentes Conditions générales et d'être validée par la signature de Price. Les obligations de Price, le cas échéant, de fournir des Produits à crédit sont expressément subordonnées au consentement de l'Acheteur aux présentes Conditions générales.

22. **Non-cession.** L'Acheteur s'engage à ne céder aucune soumission ou commande acceptée pour les Produits, que ce soit totalement ou partiellement, sans le consentement écrit préalable de Price.
23. **Force majeure.** Price n'est pas responsable de la non-exécution ou de toute défaillance ou retard dus à des calamités naturelles, des agissements de l'Acheteur, des grèves, des états d'urgence, des différends avec les travailleurs ou toute autre cause indépendante de la volonté de Price, notamment, mais de manière non limitative, les incendies, les inondations, les conditions météorologiques, les accidents, les pandémies, les actions de toute autorité gouvernementale, les embargos, la réglementation, les injonctions ou les demandes gouvernementales, les guerres (déclarées ou non), les actes terroristes, les actes de sabotage ou autres comportements criminels, les insurrections ou émeutes, ou les pénuries de main-d'œuvre, d'énergie, de matières premières, d'installations de production ou de transport ou la défaillance des fournisseurs, ou tout autre évènement ou cause indépendante de la volonté de Price (chaque cas étant considéré comme un évènement de « Force majeure »). En cas de retard ou de défaillance liée à un problème de main-d'œuvre, Price n'est pas dans l'obligation de chercher ou d'obtenir un règlement qui, à sa seule discrétion, ne serait pas dans l'intérêt de Price.
24. **Conformité.** L'Acheteur s'engage à se conformer à l'ensemble des lois, règlements, ordonnances, lois et règlements d'exportation et d'importation en vigueur à la date d'expédition des Produits de tout pays impliqué dans les transactions envisagées par le contrat.
25. **Droit applicable. Tribunal compétent. Résolution des différends.** Toutes les questions qui découlent du présent contrat ou qui s'y rapportent sont régies et interprétées conformément aux lois de la Province du Manitoba et aux lois du Canada applicables. Price aura le droit exclusif de déterminer si tout différend, toute divergence ou toute réclamation résultant du contrat ou de sa violation, ou s'y rapportant, doit être soumis à un tribunal ou à un arbitrage. Le lieu de l'arbitrage ou de la procédure judiciaire sera la juridiction choisie par Price. L'Acheteur accepte de se soumettre irrévocablement à ladite juridiction choisie par Price. Par les présentes, Price et l'Acheteur acceptent de manière irrévocable de se soumettre à la juridiction ainsi choisie par Price. La sentence arbitrale peut être confirmée et réduite à un jugement devant tout tribunal compétent. Si l'affaire est soumise à un tribunal, Price et l'Acheteur conviennent par les présentes de renoncer à leur droit à un procès devant jury et s'engagent à ce qu'aucun d'entre eux ne présente de demande en ce sens.
26. **Choix de la langue.** Il est de l'intention expresse des parties à la présente convention (connaissance, bon de commande, bon de conditionnement ou facture) et tout document s'y rattachant soient écrit en langue anglaise.
27. **Divisibilité.** Si l'une quelconque des parties des présentes Conditions générales est déclarée par un tribunal ou un arbitre de la juridiction compétente comme étant invalide, illégale ou inapplicable en la forme, l'Acheteur accepte que le tribunal ou l'arbitre en question modifie et réforme ladite partie pour permettre son application dans la plus grande mesure permise par la loi et que l'applicabilité des autres parties des présentes Conditions générales n'en soit aucunement affectée ou compromise.

28. **Divers.** Les titres contenus dans les présentes Conditions générales sont fournis à titre purement informatif et n'auront aucune influence sur l'interprétation du contenu des clauses.

REV: EHP.6.04.21

